

Paudex, le 7 mai 2020

USPI INFO n° 22/2020

Formation : Nouveautés dans l'apprentissage employé de commerce branche fiduciaire/immobilière

Dès la rentrée 2020, les cours interentreprises (CI) seront dispensés selon un concept d'apprentissage mixte. Un contrôle de compétence sera introduit qui remplacera l'unité de formation. Des cours de formation des formateurs en entreprise sont planifiés en Suisse romande afin de se familiariser et découvrir en détail ces nouveautés.

Dans sa newsletter ci-jointe, l'Organisation pour la formation commerciale fiduciaire/immobilière (OFCF) annonce les changements qui toucheront les CI dès la rentrée 2020. Dès cette rentrée, les apprentis travailleront sur des sujets spécifiques, ainsi que sur des bases préparées numériquement en autodidacte sur une plateforme e-Learning et se prépareront ainsi pour le CI. Lors du cours interentreprises, les apprentis recevront des travaux pratiques, ce qui leur permettra de faire le lien entre ce qu'ils ont appris et leur expérience pratique.

En outre, au début de la formation en 2020, le contrôle de compétence CC-CI sera introduit, remplaçant l'unité de formation (UF). Avec le CC-CI, les apprentis obtiendront deux notes d'expérience qui seront intégrées dans la procédure de qualification (PQual). Un CC-CI est composé des éléments e-test et le travail évalué.

Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations auprès des formateurs dans vos entreprises ainsi qu'à toute personne intéressée afin qu'ils puissent s'inscrire, au moyen du lien figurant dans la newsletter de l'OFCF, aux cours de formation des formateurs en entreprise destinés à se familiariser et découvrir en détail ces nouveautés. Ces cours sont prévus dans toute la Suisse romande, selon le planning contenu dans ladite newsletter.

**UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS
DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire

Frédéric Doyat

Annexe : ment.